



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 15 décembre 2017

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28

Date de convocation : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Romain BOSSARD pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Christine COLLET pouvoir à Claude GARRO
Annette GILLES pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN
Thierry GUEZO pouvoir à Christian RICHOMME*

ABSENTS :

Julien SCHENARDI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Gilles BRANDON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Abrogation de la délibération en date du 3 novembre 2017 relative à l'élection de deux adjoints au Maire et élection de trois nouveaux adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

RAPPORTE la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 3 novembre 2017 relative à l'élection de deux adjoints au maire.

PREND ACTE de la candidature de la liste Mennecey Avance comportant trois noms :

- Mme Marie-José PERRET
- M. Xavier DUGOIN
- Mme Jouda PRAT

DESIGNE Madame GIRARD et Monsieur MARTIN, assesseurs pour les opérations de dépouillement.

PROCEDE à l'élection de trois adjoints, au scrutin secret à la majorité absolue :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- La majorité absolue : 26

La liste Mennecey Avance a obtenu 26 voix.

- **DESIGNE** Mme Marie-José PERRET en qualité de 7^{ème} adjoint au maire.
- **DESIGNE** M. Xavier DUGOIN en qualité de 8^{ème} adjoint au maire.
- **DESIGNE** Mme Jouda PRAT en qualité de 9^{ème} adjoint au maire.

Les adjoints au maire sont :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Annie PIOFFET
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Anne-Marie DOUGNIAUX
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Alain LE QUELLEC
- 4^{ème} Adjoint au Maire : Elisabeth VASSEUR
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Claude GARRO
- 6^{ème} Adjoint au Maire : Francis POTTIEZ
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Marie-José PERRET
- 8^{ème} Adjoint au Maire : Xavier DUGOIN
- 9^{ème} Adjoint au Maire : Jouda PRAT

ADOPTE A LA MAJORITE

2. Désignation des représentants de la ville de Mennecey au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DESIGNE, pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) :

- Madame Anne-Marie DOUGNIAUX et Monsieur Daniel PERRET représentants titulaires,
- Madame Elisabeth VASSEUR et Monsieur Christian BOUARD, représentants suppléants.

DIT que cette délibération sera notifiée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau.

ADOPTE A LA MAJORITE

3. Présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité annuel 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2017, la somme de 2 256,41 € (deux mille deux cent cinquante- six euros et quarante et un centimes).

DIT que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Indemnités de conseil 2017 du receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ACCORDE au receveur municipal le versement d'une indemnité en tant que conseil de la collectivité au titre de sa gestion 2017, d'un montant brut de 2 708,78 €, soit 2 468,80 € net.

DIT que les crédits sont prévus et inscrits au budget principal de la commune.

ADOpte A LA MAJORITE

6. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les chapitres suivants et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Comptes d'immobilisations	Autorisation préalable avant adoption du Budget primitif 2018
20 – immobilisations incorporelles	63 804,50 €
21 – immobilisations corporelles	778 500,11 €
23 – immobilisations en cours	0 €

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la Décision Modificative n°2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés ci-dessous

. INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	R	01	Dépenses imprévues	-4 403,16 €	
040	102296	O	01	Reprise sur taxe aménagement	69 814,00 €	
040	13911	O	01	Autres	76,00 €	
10	10222	R	01	FCTVA		41 368,80 €
10	10223	R	01	TLE		44,00 €
10	10226	R	01	Taxe aménagement		24 074,04 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					65 486,84 €	65 486,84 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	R	01	Dépenses imprévues fonctionnement	23 320,85 €	
011	60612	R	020	Energie-électricité	20 000,00 €	
011	611	R	64	Contrats prestations services	12 290,00 €	
011	611	R	251	Contrats prestations services	19 733,00 €	
011	611	R	421	Contrats prestations services	4 313,00 €	
011	6232	R	251	Fêtes et cérémonies	2 000,00 €	
011	6232	R	313	Fêtes et cérémonies	16 686,00 €	
011	6237	R	023	Publications	30 000,00 €	
01	6238	R	023	Frais de publicité	20 000,00 €	
65	6541	R	01	Créances admises en non valeur	756,41 €	
67	678	R	01	Autres charges exceptionnelles	69 814,00 €	
68	6817	R	01	Dot, aux prov, déprec, actifs	756,41 €	
042	777	O	01	Subventions transférées au résultat		69 890,00 €
70	7023	R	020	Menus produits forestiers		1 500,00 €
70	70323	R	822	Redevance occupation domaine public		4 782,69 €
73	7338	R	95	Autres taxes diverses		4 500,00 €
73	7381	R	01	Taxe add. droits de mutation		71 952,43 €
74	74835	R	01	Compensation exonération taxe d'habitation		52 909,00 €
77	7718	R	020	Autres produits exceptionnels gestion		1 988,08 €
77	773	R	020	Mandats annulés sur exercices antérieurs		9 080,42 €
77	7788	R	020	Produits exceptionnels divers		2 310,64 €
78	7817	R	01	Reprises sur déprec, actifs		756,41 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					219 669,67 €	219 669,67 €

Après prise en compte de la Décision Modificative n°2, le Budget Primitif 2017 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.

ADOpte A LA MAJORITE

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

8. Rapport d'activité annuel pour l'exercice 2016 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la trésorerie municipale de Mennecey

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité pour l'exercice 2016 (arrêté au 31 décembre 2016) sur les travaux effectués par la Société Nationale Immobilière, dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif pour la Trésorerie Municipale de Mennecey (Centre des Finances Publiques).

9. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2016 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la brigade de gendarmerie de Mennecey

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité pour l'exercice 2016 (arrêté au 31 décembre 2016), sur les travaux effectués par la Société Nationale Immobilière au sein de la Brigade

Territoriale Autonome de Gendarmerie de Mennecey, dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif.

10. Rapport d'activité annuel 2016 de la commission communale d'accessibilité

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2016 de la Commission Communale d'Accessibilité, relatif aux travaux d'amélioration d'accessibilité des espaces publics et des bâtiments recevant du public.

DIT que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

11. Modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015 – extension des compétences

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SE PRONONCE favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et sur l'extension de compétences optionnelles Eau et Assainissement, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

ADOpte A LA MAJORITE

12. Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ACCEPTe la révision au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins proposés, dont la carte et le tableau récapitulatif sont joints (documents consultables au SG),

APPROUVE la révision au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux suivants au volet pédestre et/ou équestre :

- Rue Emile Mignon au volet pédestre,
- Chemin rural n°11 au volet pédestre,
- Rue de la Fontaine au volet pédestre,
- Rue Pasteur au volet pédestre,
- Rue de Tournenfiles au volet pédestre,
- Rue du Salix Alba au volet pédestre,
- Rue des Châtries au volet pédestre,
- Avenue Darblay au volet équestre,
- Chemins dans le Parc de Villeroy au volet pédestre,
- Rue Périchon au volet pédestre,
- Rue de Paris au volet pédestre,
- Chemin de la Grande Ile au volet pédestre,
- Rue du Petit Mennecey au volet pédestre,
- Chemin de la Manufacture au volet pédestre,
- Ruelle Grand Jean-Lemeunier au volet pédestre,
- Rue de Milly au volet pédestre,
- Chemin aux Chèvres au volet pédestre/équestre,
- Chemin rural n°6 de la Verville au Bois notre Dame au volet pédestre/équestre,
- Chemin rural n°11 de Corbeil à Champcueil au volet pédestre/équestre,
- Chemin rural n°11 dit de ma Mare Barthelets au volet pédestre,
- Chemin d'exploitation au volet pédestre,
- Aqueduc de dérivation de la Vanne et du Loing au volet pédestre/équestre,
- Rue Jean Jaurès au volet pédestre,
- Sentier rural n°28 au volet pédestre,
- Sentier Boucher au volet pédestre,
- Rue du Général Leclerc au volet pédestre,
- Rue du Puits Massé au volet pédestre,
- Place de la Mairie au volet pédestre,
- Rue de la Croix Boissée au volet pédestre,

- Rue du Rû au volet pédestre,
- Sentier des Châtries au volet pédestre,
- Route d'Echarcon au volet équestre,
- Avenue de Villeroy au volet équestre,
- Place de la Croix Champêtre au volet pédestre/équestre,
- Chemin rural n°8 de la Justice au Bois de notre Dame au volet pédestre/équestre.

S'ENGAGE, conformément à l'article 57 de la loi du 22 juillet 1983 :

- à ne pas interrompre la continuité des itinéraires concernés, et en cas de nécessité, le Conseil Municipal proposera au Département un itinéraire de substitution de caractères semblables,
- à leur conserver un caractère public et ouvert,
- ne pas altérer les sentiers inscrits à ce Plan,
- à préserver leur accessibilité,
- à accepter leur balisage éventuel.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Adoption d'une convention d'occupation du domaine public et du domaine privé communal avec la société PRESTI ACTES SERVICES

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte la convention d'occupation du domaine public et du domaine privé communal avec la société PRESTI ACTES Services.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2018.

ADOpte A LA MAJORITE

14. Adoption d'une convention de transfert dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers du lotissement Les Jardins de Manacius situé rue Pierre BLANCHOT

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE le projet de convention de transfert dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers du lotissement « Les Jardins de Manacius » situé rue Pierre Blanchot, comprenant les lots 13a et 13b, soit la parcelle cadastrée ZB n°787 d'une superficie de 2 301 m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

DIT que les frais d'acte liés à la présente convention seront pris en charge par la société SNC ALTAREA COGEDIM IDF.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le maire de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) dans les locaux situés 7, rue de l'arcade

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

ADOpte A L'UNANIMITE

16. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) pour la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables avenue Darblay

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) pour la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables avenue Darblay,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 186 385,00 € au titre du dispositif 1 de la politique vélo dans le plan régional en faveur de la mobilité durable.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal 2018 dès la notification officielle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France relative au dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 5 085,82 € au titre du dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité et de signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. Adoption d'une convention financière dans le cadre d'une subvention départementale exceptionnelle aux opérations d'investissement pour la remise en état et la sécurisation du stade Jean-Jacques ROBERT

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOPTE la convention financière annexée dans le cadre d'une subvention départementale exceptionnelle aux opérations d'investissement pour la remise en état et la sécurisation du Stade Jean-Jacques Robert.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget primitif 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV. DECHETS – ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Gilles BRANDON

19. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés assuré par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DIT que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

20. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif Fonds Propreté

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention dans le cadre du fonds de propreté auprès du Conseil Régional d'Ile- de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Xavier DUGOIN

21. Rapports d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable, de gaz et d'électricité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable, de gaz et d'électricité assurés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau.

DIT que la présente délibération et les rapports qui lui sont annexés feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

22. Rapport d'activités 2016 du SIARCE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités du SIARCE ainsi que les comptes administratifs pour l'année 2016.

VI. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

23. Sollicitation d'une aide au titre du dispositif contrats culturels de territoires pour l'année 2018 auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE l'intégration de la commune au dispositif Contrats Culturels de Territoires proposé par le Conseil Départemental de l'Essonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de ce dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : Annie PIOFFET

24. Subventions 2018 aux associations par anticipation au vote du budget primitif 2018 avec paiements fractionnés

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DÉCIDE d'accorder aux associations les subventions 2018.

DIT que l'attribution des subventions 2018 pourra faire l'objet d'un paiement fractionné par paiement d'un acompte au mois de février 2018, égal à 50% du montant individuel pour chaque association, par anticipation au vote du Budget Primitif, et le solde pour chaque association intervenant quant à lui au plus tard, sur la base des justificatifs fournis par les associations (rapport d'activité et rapport financier), en juillet 2018.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE

Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE

25. Présentation du rapport d'activité 2016 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy (ELIOR)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2016 de la société ELIOR relatif à la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale.

Rapporteur : Marie-José PERRET

26. Présentation du rapport d'activité 2016 de la société VERVILLIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2016 de la société VERVI'LIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville.

27. Ajustement de la carte scolaire pour la rentrée 2018

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'ajuster le secteur scolaire comme il suit :

Transfert des rues du secteur Verville suivantes vers le secteur de la Sablière :

- chemin de la butte Montvrain
- chemin aux Chèvres
- rue Claude Monet
- rue Paul Gauguin
- rue Paul Cézanne
- rue de la Plaine
- rue de la Roche Colleau
- rue des Vives Eaux

Transfert des rues suivantes du secteur Myrtilles vers le secteur Verville :

- rue des Bouvreuils
- rue des Alouettes
- rue des Rossignol
- rue des Mésanges
- place des Chardonnerets
- place des Loriots

Intégration des nouvelles rues ci-dessous dans le secteur Verville :

rues du nouveau programme immobilier « la Closerie de l'Aqueduc »

- rue de Cerilly (n° impairs et n° 4(N50) -6(N49) -8(N48))
- rue de Villemer
- avenue du Caprais-Roy
- impasse du Durteint
- impasse du miroir de Theil
- impasse de la Voulzie
- impasse des Bignons
- rue de Lunain
- Sente du Maroy
- Sente de la Bouillarde

Intégration des nouvelles rues ci-dessous dans le secteur Myrtilles :

rues du nouveau programme immobilier « la Closerie de l'Aqueduc »

- rue de Cerilly-n° 2 **seulement** résidence intergénérationnelle

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale et de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (circonscription de Lisses).

DIT que ces nouveaux périmètres scolaires seront applicables à compter de la rentrée 2018.

ADOpte A LA MAJORITE

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

28. Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet (3 heures hebdomadaires)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet (3 heures hebdomadaires) à compter du 16 décembre 2017,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie B,

- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que dans le cas où le recrutement d'un agent titulaire serait infructueux, l'agent non titulaire serait rémunéré entre : le 1^{er} et le 13^{ème} échelon du grade.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2017.

ADOpte A LA MAJORITE

29. Création d'emplois d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de procéder à la création de 5 emplois d'agents non titulaires en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison : de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2018 au 24 février 2018.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 0.85 euros par feuille de logement remplie ;
- 0.85 euros par bulletin individuel rempli ;
- 4.15 euros par dossier d'immeuble collectif (unité) ;
- 26,00 euros par séance de formation ;
- 62,00 euros par tournée de reconnaissance ;
- 52,00 euros pour les frais de mission forfaitaire ;

DIT que les agents recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés.

ADOpte A LA MAJORITE

30. Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DÉCIDE :

- de supprimer un poste correspondant au grade d'adjoint administratif à temps complet au sein du Centre Technique Municipal de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2018,

PRÉCISE que l'agent concerné par la suppression de poste sera maintenu en surnombre auprès de la collectivité à compter de cette date et qu'il lui sera prioritairement proposé tout poste d'adjoint administratif vacant ou toute possibilité de reclassement,

PRÉCISE que si aucune solution n'est trouvée dans un délai d'un an à compter de la mise en surnombre de l'agent, ce dernier sera pris en charge par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2019,

DIT que cette mise à jour sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

EN CONSÉQUENCE, modifie le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

Grade	Catégorie	Emplois existants	Emplois supprimés	Nouvel effectif
Directeur général des services	A	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1
Attaché principal	A	1	0	1
Attaché	A	6	0	6
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	4	0	4
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	4	0	4

Rédacteur	B	9	0	9
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	15	0	15
Adjoint administratif	C	33	1	32
Ingénieur principal	A	2	0	2
Ingénieur	A	1	0	1
Technicien principal de 1 ^e classe	B	1	0	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	11	0	11
Agent de maîtrise	C	10	0	10
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	9	0	9
Adjoint technique	C	89	0	89
Educateur principal de jeunes enfants	B	3	0	3
Educateur de jeunes enfants	B	2	0	2
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	1	0	1
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	3	0	3
Médecin vacataire		1	0	1
Psychologue	A	1	0	1
Technicien paramédical	B	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^e classe	C	5	0	5
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^e classe	C	18	0	18
Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^e classe	B	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	2	0	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	0	4
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^e classe	B	30	0	30
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	6	0	6

Animateur principal de 1 ^e classe	B	1	0	1
Animateur principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Animateur	B	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	52	0	52
Brigadier chef principal	C	3	0	3
Gardien-Brigadier de Police municipale	C	5	0	5
Adjoints technique de 2 ^e classe (ex surveillants de cantine)	C	19	0	19
Adjoints technique de 2 ^e classe (études surveillées)	C	12	0	12
Emploi vacataire psychologue RAM	A	1	0	1
Emploi vacataire conférencier musée	Sans catégorie	4	0	4
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Sans catégorie	14	0	14
Contrats d'apprentissage	Sans catégorie	3	0	3
Adjoint technique de 2 ^e classe (ex sortie d'école)	C	3	0	3
Soutien scolaire	Sans catégorie	6	0	6
Emplois d'avenir	Sans catégorie	6	0	6
Agents recenseurs	Sans catégorie	5	0	5
Accompagnateur cars	C	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe vacataire	Sans catégorie	1	0	1
Service civique	Sans catégorie	5	0	5
Percepteur	Sans catégorie	1	0	1

ADOpte A L'UNANIMITE

31. Création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste d'Infirmière en soins généraux hors classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie A,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

ADOpte A LA MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Jean-Philippe DUBOIS
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Communauté de Communes de France
Essonne

